

COMMUNIQUE DE PRESSE

George Weston limitée annonce une augmentation de 5,1 % du dividende trimestriel sur les actions ordinaires liée à l'exécution réussie du transfert de Propriétés de Choix, et présente ses résultats pour le troisième trimestre de 2018²⁾

TORONTO, ONTARIO Le 20 novembre 2018 George Weston limitée (TSX : WN) (« GWL » ou la « société ») a annoncé aujourd'hui ses résultats consolidés non audités pour les 16 semaines closes le 6 octobre 2018.

Le rapport du troisième trimestre de 2018 aux actionnaires de GWL a été déposé auprès de SEDAR et est disponible à sedar.com, ainsi que sous l'onglet « Centre des investisseurs » du site Web de la société, à weston.ca.

« Nous sommes satisfaits des excellents résultats de Loblaw qui, grâce à sa stratégie, peut poursuivre sur sa lancée. À Weston Foods, nous continuons d'afficher une performance en deçà de nos attentes, le plan ambitieux mis en œuvre il y a un an déjà ayant donné lieu à des résultats mitigés. Bien que nous demeurions optimistes, nous avons pris des mesures déterminantes pour ralentir la cadence des changements au sein de l'entreprise de manière à ce que la direction puisse se concentrer sur l'amélioration du chiffre d'affaires ».

« Depuis la fin du troisième trimestre, le transfert de la participation de Loblaw dans Propriétés de Choix a permis à George Weston de devenir une société plus solide dotée d'une structure qui nous permettra de connaître de la croissance dans le futur », a déclaré Galen Weston, président du Conseil et chef de la direction de George Weston limitée.

FAITS SAILLANTS DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes aux dates indiquées	16 semaines closes les			40 semaines closes les		
	6 oct. 2018	7 oct. 2017 ³⁾	Variation	6 oct. 2018	7 oct. 2017 ³⁾	Variation
Chiffre d'affaires	14 862 \$	14 648 \$	1,5 %	36 851 \$	36 887 \$	(0,1) %
Résultat d'exploitation	804 \$	1 244 \$	(35,4) %	1 895 \$	2 397 \$	(20,9) %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	1 391 \$	1 307 \$	6,4 %	3 382 \$	3 272 \$	3,4 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	9,4 %	8,9 %		9,2 %	8,9 %	
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	65 \$	434 \$	(85,0) %	293 \$	722 \$	(59,4) %
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	51 \$	420 \$	(87,9) %	259 \$	688 \$	(62,4) %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	288 \$	277 \$	4,0 %	676 \$	677 \$	(0,1) %
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	0,40 \$	3,25 \$	(87,7) %	2,01 \$	5,32 \$	(62,2) %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ¹⁾ (en dollars)	2,25 \$	2,14 \$	5,1 %	5,26 \$	5,23 \$	0,6 %

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 51 millions de dollars (0,40 \$ par action ordinaire) au troisième trimestre de 2018, en baisse de 369 millions de dollars (2,85 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017. Cette baisse tient compte de l'augmentation de 11 millions de dollars (0,11 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de l'incidence défavorable nette, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 380 millions de dollars (2,96 \$ par action ordinaire), comme il est décrit ci-dessous.

- L'augmentation de 11 millions de dollars (0,11 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation s'explique essentiellement par ce qui suit :
 - la performance positive sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail de Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw »); comme il a été annoncé précédemment, la performance reflète l'incidence négative, d'un exercice à l'autre, des augmentations du salaire minimum, de la poursuite de la réforme du réseau de la santé et de la cession des activités de postes d'essence de Loblaw au troisième trimestre de 2017;
 - une diminution du montant ajusté du taux d'impôt¹⁾ attribuable à la baisse de la quote-part de Loblaw dans Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») par suite de l'acquisition de Canadian Real Estate Investment Trust (« CREIT »);facteurs en partie contrebalancés par
 - la performance négative sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Weston Foods;
 - l'incidence défavorable d'une augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Au deuxième trimestre de 2018, le secteur Propriétés de Choix de Loblaw a conclu l'acquisition de CREIT. L'acquisition de CREIT a eu une incidence négligeable sur le montant du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société au troisième trimestre de 2018, comme il est décrit à la rubrique « Résultats sectoriels de Loblaw » du rapport de gestion dans le rapport trimestriel.

- L'incidence défavorable nette de 380 millions de dollars (2,96 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - le profit sur la cession des activités de postes d'essence de Loblaw de 207 millions de dollars comptabilisé à l'exercice précédent (1,61 \$ par action ordinaire);
 - la charge liée à Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron ») comptabilisée par Loblaw de 184 millions de dollars (1,44 \$ par action ordinaire);
 - l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placements de Loblaw de 15 millions de dollars (0,12 \$ par action ordinaire);facteurs en partie contrebalancés par
 - l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie de 20 millions de dollars (0,16 \$ par action ordinaire);
 - la conversion de monnaies étrangères de 16 millions de dollars (0,12 \$ par action ordinaire).
- Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société tient également compte de l'apport positif de l'augmentation de la participation de la société dans Loblaw découlant des rachats d'actions de Loblaw aux fins d'annulation au cours de la première moitié de 2018.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ s'est établi à 288 millions de dollars (2,25 \$ par action ordinaire) au troisième trimestre de 2018, en hausse de 11 millions de dollars (0,11 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017. Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾ a également bénéficié de l'apport positif de l'augmentation de la participation de la société dans Loblaw (0,07 \$ par action ordinaire). La cession des activités de postes d'essence de Loblaw a eu une incidence négligeable sur le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾ comparativement à la période correspondante de 2017.

SECTEURS D'EXPLOITATION À PRÉSENTER

À la clôture du troisième trimestre de 2018, la société comptait deux secteurs d'exploitation à présenter : Loblaw et Weston Foods. La société détient également de la trésorerie, des placements à court terme ainsi qu'une participation directe dans Propriétés de Choix d'environ 3,8 % (6,1 % en 2017). Loblaw compte trois secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail, Services financiers et Propriétés de Choix. Loblaw offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services financiers ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. Loblaw détient également une participation véritable d'environ 61,6 % (82,4 % en 2017) dans Propriétés de Choix, qui possède, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles de commerce de détail, d'immeubles industriels, d'immeubles à bureaux et d'immeubles résidentiels situés partout au Canada.

Le 1^{er} novembre 2018, la société et Loblaw ont procédé à une réorganisation aux termes de laquelle Loblaw a transféré sa participation véritable d'environ 61,6 % dans Propriétés de Choix (la « réorganisation »), comme il est décrit à la rubrique « Autres questions liées à l'entreprise consolidée » du présent communiqué de presse. Après la réorganisation, la société détenait directement une participation véritable d'environ 65,4 % dans Propriétés de Choix (ce qui comprend la participation d'environ 3,8 % détenue directement par GWL dans Propriétés de Choix avant la réorganisation) et Propriétés de Choix est devenue un secteur d'exploitation à présenter de la société.

Weston Foods est un chef de file des produits de boulangerie en Amérique du Nord qui offre des pains et petits pains au Canada, de même que des pains et petits pains surgelés et artisanaux ainsi que des gâteaux, des beignes, des tartes, des biscuits et autres produits partout au Canada et aux États-Unis.

Résultats sectoriels de Weston Foods

(non audité)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Pour les périodes closes aux dates indiquées	16 semaines closes les			40 semaines closes les		
	6 oct. 2018	7 oct. 2017	Variation	6 oct. 2018	7 oct. 2017	Variation
Chiffre d'affaires	630 \$	668 \$	(5,7) %	1 615 \$	1 716 \$	(5,9) %
Résultat d'exploitation	16 \$	36 \$	(55,6) %	47 \$	83 \$	(43,4) %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	72 \$	80 \$	(10,0) %	164 \$	195 \$	(15,9) %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	11,4 %	12,0 %		10,2 %	11,4 %	
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ⁱ⁾	44 \$	33 \$	33,3 %	103 \$	82 \$	25,6 %

i) Au troisième trimestre de 2018, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement accéléré de 5 millions de dollars comptabilisé au titre de charges de restructuration et autres charges connexes.

Chiffre d'affaires Au troisième trimestre de 2018, le chiffre d'affaires de Weston Foods a diminué de 38 millions de dollars, ou 5,7 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017 pour s'établir à 630 millions de dollars. Le chiffre d'affaires reflète l'incidence favorable de la conversion des monnaies étrangères d'environ 1,6 %. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence favorable de la conversion des monnaies étrangères, le chiffre d'affaires a diminué de 7,3 %, en raison essentiellement de la baisse du volume des ventes, notamment l'incidence de la rationalisation des produits et la perte de ventes à des clients clés.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation de Weston Foods a diminué de 20 millions de dollars, ou 55,6 %, au troisième trimestre de 2018 comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017 pour s'établir à 16 millions de dollars. Cette baisse découle principalement de la diminution de 14 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de l'incidence défavorable nette de 6 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, ce qui s'explique essentiellement par ce qui suit :

- l'incidence défavorable des charges de restructuration et autres charges connexes de 11 millions de dollars; facteur en partie contrebalancé par
- l'ajustement de la juste valeur des dérivés de 7 millions de dollars.

Montant ajusté du BAIIA¹⁾ Au troisième trimestre de 2018, le montant ajusté du BAIIA¹⁾ de Weston Foods a diminué de 8 millions de dollars, ou 10,0 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017 pour s'établir à 72 millions de dollars. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence d'un profit net lié à la cession-bail d'un immeuble pour 14 millions de dollars, la baisse est attribuable à la diminution du chiffre d'affaires et à l'augmentation du coût des intrants et des coûts de distribution, en partie contrebalancées par les avantages tirés du programme de transformation, déduction faite des coûts, et par des améliorations au chapitre de la productivité.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA¹⁾ de Weston Foods a diminué pour s'établir à 11,4 % au troisième trimestre de 2018 comparativement à 12,0 % pour la période correspondante de 2017. La diminution du montant ajusté de la marge du BAIIA¹⁾ au troisième trimestre de 2018 est essentiellement attribuable aux facteurs dont il est question ci-dessus.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisés par Weston Foods se sont établis à 44 millions de dollars au troisième trimestre de 2018, en hausse de 11 millions de dollars, ou 33,3 %, par rapport à ceux inscrits pour la période correspondante de 2017. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent également compte, au troisième trimestre de 2018, d'un amortissement accéléré respectif de 5 millions de dollars comptabilisé au titre des charges de restructuration liées au programme de transformation, notamment la fermeture précédemment annoncée d'une installation de fabrication non rentable au Canada. Si l'on ne tient pas compte de ce montant, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 6 millions de dollars au troisième trimestre de 2018 en raison des investissements dans les immobilisations.

Autres questions liées à Weston Foods

Charges de restructuration et autres charges connexes Weston Foods évalue continuellement les mesures de compression des coûts et les initiatives stratégiques à l'égard de ses actifs de fabrication, de ses réseaux de distribution et de son infrastructure administrative dans le but de s'assurer que sa structure d'exploitation demeure à faibles coûts. Au troisième trimestre de 2018, Weston Foods a comptabilisé des charges de restructuration et autres charges connexes de 12 millions de dollars (1 million de dollars en 2017), qui découlaient principalement des charges de restructuration liées au programme de transformation, notamment la fermeture précédemment annoncée d'une installation de fabrication non rentable au Canada et la fermeture précédemment annoncée d'une installation de fabrication non rentable aux États-Unis, qui a été terminée au premier trimestre de 2018. Les charges de restructuration et autres charges connexes comptabilisées au troisième trimestre de 2018 comprennent des coûts de séparation et de sortie de 6 millions de dollars et des amortissements accélérés de 5 millions de dollars.

Résultats sectoriels de Loblaw

(non audité)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Pour les périodes closes aux dates indiquées	16 semaines closes les			40 semaines closes les		
	6 oct. 2018	7 oct. 2017 ³⁾	Variation	6 oct. 2018	7 oct. 2017 ³⁾	Variation
Chiffre d'affaires	14 453 \$	14 192 \$	1,8 %	35 743 \$	35 676 \$	0,2 %
Résultat d'exploitation	795 \$	1 234 \$	(35,6) %	1 832 \$	2 352 \$	(22,1) %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	1 319 \$	1 227 \$	7,5 %	3 218 \$	3 077 \$	4,6 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	9,1 %	8,6 %		9,0 %	8,6 %	
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ⁱ⁾	486 \$	476 \$	2,1 %	1 227 \$	1 196 \$	2,6 %

- i) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 161 millions de dollars au troisième trimestre de 2018 (161 millions de dollars en 2017) lié aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Comme il a été annoncé précédemment, la performance financière de Loblaw a été touchée négativement, d'un exercice à l'autre, par les augmentations du salaire minimum et par la poursuite de la réforme du réseau de la santé. De plus, la cession des activités de postes d'essence de Loblaw au troisième trimestre de 2017 a eu une incidence négative, d'un exercice à l'autre, sur la performance financière.

De plus, le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et le montant ajusté du BAIIA¹⁾ inscrits pour le troisième trimestre de 2018 rendent compte de l'incidence de l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix, comme il est décrit ci-dessous, et de la consolidation des franchises, comme il est mentionné à la rubrique « Autres questions liées à Loblaw ».

Au deuxième trimestre de 2018, Propriétés de Choix a conclu l'acquisition de CREIT. Au troisième trimestre de 2018, l'acquisition a donné lieu à des hausses des produits de 101 millions de dollars, du montant ajusté du BAIIA¹⁾ d'environ 73 millions de dollars, du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières¹⁾ de 68 millions de dollars et du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ de 1 million de dollars. L'acquisition a eu une incidence négligeable sur le montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire¹⁾ pour le troisième trimestre de 2018.

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires de Loblaw a augmenté de 261 millions de dollars, ou 1,8 %, au troisième trimestre de 2018 comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017 pour s'établir à 14 453 millions de dollars. Cette augmentation découle essentiellement du secteur Propriétés de Choix, compte tenu de la consolidation et des éliminations, par suite de l'acquisition de CREIT, et du secteur Vente au détail. La hausse découle également d'une augmentation des produits enregistrée par le secteur Services financiers, en raison essentiellement d'une hausse des produits d'intérêts et des commissions d'interchange attribuable à la croissance du portefeuille de cartes de crédit. Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 112 millions de dollars, ou 0,8 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017, et il tient compte du chiffre d'affaires de 10 272 millions de dollars (10 242 millions de dollars en 2017) du secteur de l'alimentation au détail et de celui de 3 833 millions de dollars (3 751 millions de dollars en 2017) du secteur des pharmacies au détail.

Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 9 millions de dollars, ou 0,1 %, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 0,9 % pour le trimestre. Les activités de postes d'essence n'ont pas eu d'incidence sur le chiffre d'affaires des magasins comparables aux troisième trimestres de 2018 et de 2017. L'indice interne moyen trimestriel du prix des aliments du secteur de l'alimentation au détail de Loblaw a diminué et a été légèrement inférieur à l'inflation nationale moyenne trimestrielle du prix des aliments de 0,3 %, calculée selon l'IPC. L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de Loblaw;
- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 2,5 %, et il tient compte de l'augmentation de 0,5 % du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et de l'augmentation de 4,3 % du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin;
- au cours des 12 derniers mois, 12 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 24 les ont fermées, la superficie en pieds carrés du secteur Vente au détail étant demeurée inchangée;

facteurs en partie contrebalancés par

- l'incidence de la cession des activités de postes d'essence de 123 millions de dollars;
- l'incidence de la poursuite de la réforme du réseau de la santé sur le secteur des pharmacies au détail.

Les échanges de cartes Loblaw se sont traduits par la remise aux clients de produits gratuits d'une valeur d'environ 17 millions de dollars au troisième trimestre de 2018, montant pour lequel une provision avait été comptabilisée au quatrième trimestre de 2017. Ces échanges n'ont pas eu d'incidence favorable sur le chiffre d'affaires ou la performance financière de Loblaw, et la direction de Loblaw n'estime pas qu'ils ont eu une incidence importante sur le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation de Loblaw a diminué de 439 millions de dollars, ou 35,6 %, au troisième trimestre de 2018 comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017 pour s'établir à 795 millions de dollars. Cette baisse tient compte de l'amélioration de 82 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, laquelle a été plus que contrebalancée par l'incidence défavorable nette de 521 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de certains éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 82 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation attribuable essentiellement à Propriétés de Choix, compte tenu de la consolidation et des éliminations, par suite de l'acquisition de CREIT, et au secteur Vente au détail, qui a subi l'incidence défavorable de la cession des activités de postes d'essence. L'amélioration a été en partie contrebalancée par le secteur Services financiers. Les augmentations du salaire minimum et la poursuite de la réforme du réseau de la santé ont eu une incidence négative, d'un exercice à l'autre, sur la performance du secteur Vente au détail au troisième trimestre. La performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail reflète également l'apport négatif, d'un exercice à l'autre, de la consolidation des franchises au cours du troisième trimestre de 2018;
- l'incidence défavorable nette de 521 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de certains éléments d'ajustement s'explique principalement par ce qui suit :
 - le profit sur la cession des activités de postes d'essence de 501 millions de dollars comptabilisé à l'exercice précédent;
 - la variation défavorable de 34 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement;facteurs en partie contrebalancés par
 - l'ajustement de la juste valeur des dérivés de 20 millions de dollars.

Montant ajusté du BAIIA¹⁾ Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ de Loblaw s'est établi à 1 319 millions de dollars au troisième trimestre de 2018, en hausse de 92 millions de dollars, ou 7,5 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017. Cette augmentation découle essentiellement de Propriétés de Choix, compte tenu de la consolidation et des éliminations, par suite de l'acquisition de CREIT, et du secteur Vente au détail, en partie contrebalancés par le secteur Services financiers. Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Vente au détail a augmenté de 30 millions de dollars, en raison de la hausse de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par l'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail. Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Vente au détail reflète l'incidence défavorable d'environ 5 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence de Loblaw et l'apport positif de 5 millions de dollars de la consolidation des franchises.

- La marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail s'est établie à 29,1 %, en hausse de 90 points de base comparativement à celle inscrite à la période correspondante de 2017. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, la marge brute du secteur Vente au détail a augmenté de 46 millions de dollars. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, la marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail s'est établie à 27,3 %, en hausse de 30 points de base comparativement à celle inscrite au troisième trimestre de 2017. L'augmentation de la marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail découle essentiellement de l'incidence favorable d'environ 20 points de base de la cession des activités de postes d'essence. Le secteur de l'alimentation au détail a eu une incidence positive sur les marges et la réforme du réseau de la santé a eu une incidence négative sur les marges.

- Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail se sont établis à 20,6 %, soit une augmentation de 70 points de base comparativement à ceux inscrits au troisième trimestre de 2017. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, les frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail ont augmenté de 21 millions de dollars et les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, se sont établis à 18,8 %, en hausse de 10 points de base comparativement à ceux inscrits au troisième trimestre de 2017, en raison essentiellement de ce qui suit :
 - l'incidence défavorable d'environ 10 points de base de la cession des activités de postes d'essence;
 - la hausse des coûts liés aux magasins attribuable aux augmentations du salaire minimum;
 - l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, des cours de change;facteurs en partie contrebalancés par
 - les mesures de réduction des coûts.

Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ de Loblaw tient compte d'une augmentation de 71 millions de dollars du montant ajusté du BAIIA¹⁾ de Propriétés de Choix, compte tenu de la consolidation et des éliminations, attribuable essentiellement à l'apport des immeubles de placement compris dans l'acquisition de CREIT, à l'accroissement du portefeuille qui a découlé d'autres acquisitions et de l'aménagement d'immeubles et à l'augmentation des loyers de base et des recouvrements de charges d'exploitation d'immeubles existants, ainsi que d'une diminution de 9 millions de dollars du montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Services financiers attribuable essentiellement à l'augmentation de la provision pour pertes sur créances crédit qui a découlé de l'application du modèle des pertes de crédit attendues aux termes de l'IFRS 9, Instruments financiers, et à l'augmentation des charges d'exploitation, y compris les coûts découlant des investissements dans la stratégie numérique.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de Loblaw ont augmenté de 10 millions de dollars, ou 2,1 %, au troisième trimestre de 2018 comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2017 pour s'établir à 486 millions de dollars, en raison principalement de la consolidation des franchises et d'une augmentation des actifs liés aux technologies de l'information (« TI »). Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'incidence d'un amortissement de 161 millions de dollars des immobilisations incorporelles au troisième trimestre de 2018 (161 millions de dollars en 2017) lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Autres questions liées à Loblaw

Consolidation des franchises Le réseau de Loblaw compte plus de 500 magasins franchisés d'alimentation au détail. À la clôture du troisième trimestre de 2018, 379 de ces magasins avaient été consolidés aux fins comptables aux termes d'un nouveau contrat de franchise simplifié (le « contrat de franchise ») qui est entré en vigueur en 2015.

Loblaw convertira les franchises restantes au contrat de franchise à l'expiration de leur contrat actuellement en vigueur, après quoi toutes les franchises auront été consolidées à des fins comptables. Le tableau qui suit présente le nombre de franchises consolidées au troisième trimestre de 2018, ainsi que l'incidence totale de la consolidation des franchises dont rendent compte les résultats consolidés de la société :

(non audité)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Pour les périodes closes aux dates indiquées	16 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017
Nombre de magasins franchisés consolidés à l'ouverture de la période	352	241
Ajouter : Nombre net de magasins franchisés consolidés pendant la période	27	32
Nombre de magasins franchisés consolidés à la clôture de la période	379	273
Chiffre d'affaires	331 \$	228 \$
Résultat d'exploitation	6	7
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	25	20
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	19	13
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	8	8

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société n'est pas touché de manière importante par le résultat d'exploitation présenté dans le tableau ci-dessus, puisque le bénéfice connexe découle surtout des participations ne donnant pas le contrôle.

Réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président Au troisième trimestre de 2017, la Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») a conclu une entente visant à mettre fin à sa relation d'affaires avec une grande banque à charte canadienne, qui représentait les services bancaires aux particuliers offerts sous la marque *Services financiers le Choix du Président*. Par suite de cette entente, la Banque PC a reçu un paiement d'environ 44 millions de dollars, déduction faite de certains coûts engagés, dont une tranche de 20 millions de dollars a été comptabilisée à la première moitié de l'exercice 2018 et une tranche de 24 millions de dollars a été comptabilisée en 2017.

La Banque PC poursuivra l'exploitation du programme MasterCard PC^{MD} et les clients accumuleront des points *PC Optimum*. La Banque PC demeure engagée à offrir des produits de paiement à ses clients et continue d'améliorer ses services de cartes de crédit et son programme de fidélisation.

Acquisition de Canadian Real Estate Investment Trust par Propriétés de Choix Le 4 mai 2018, Propriétés de Choix a acquis tous les actifs et repris la totalité des passifs de CREIT, y compris la dette en cours, en contrepartie d'un montant total de 3 708 millions de dollars. La contrepartie s'est composée d'un montant en trésorerie de 1 652 millions de dollars et de l'émission de 182 836 481 nouvelles parts de fiducie.

Depuis le début de l'exercice jusqu'au 6 octobre 2018, Loblaw, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, a engagé des coûts liés à l'acquisition de CREIT totalisant 130 millions de dollars qui ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges générales et administratives. De ce montant, une tranche de 108 millions de dollars de ce montant a été comptabilisée au deuxième trimestre de 2018 et une tranche de 10 millions de dollars a été comptabilisée au troisième trimestre de 2018.

Pour l'exercice 2018 à ce jour, sur une base pro forma, l'incidence de l'acquisition de CREIT sur les produits et le bénéfice net de Propriétés de Choix se serait élevée à environ 315 millions de dollars et 190 millions de dollars, respectivement, exclusion faite de l'incidence des coûts de transaction liés à l'acquisition et de tout ajustement de la juste valeur des immeubles de placement acquis. Cette information pro forma tient compte de l'incidence du calcul provisoire du prix d'achat comme si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2018.

Le tableau qui suit présente les répercussions de l'acquisition de CREIT sur les résultats consolidés de la société au troisième trimestre de 2018 :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	16 semaines closes le 6 octobre 2018	40 semaines closes le 6 octobre 2018 ⁱ⁾
Produits	101 \$	170 \$
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	73	121
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ¹⁾	68	118
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	1	1
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ¹⁾ (en dollars)	0,01	0,01

- i) Le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières¹⁾ pour l'exercice à ce jour comprend un montant de 2 millions de dollars comptabilisé au premier trimestre de 2018. Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ pour l'exercice à ce jour comprend une perte négligeable comptabilisée dans la première moitié de 2018.

AUTRES QUESTIONS LIÉES À L'ENTREPRISE CONSOLIDÉE

Charge liée à Glenhuron Bank Limited comptabilisée par Loblaw Le 7 septembre 2018, la Cour canadienne de l'impôt (la « Cour de l'impôt ») a rendu sa décision concernant Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par Loblaw, qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devraient être imposés au Canada.

Le 4 octobre 2018, Loblaw a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Même si Loblaw croit au bien-fondé de sa position, elle a comptabilisé une charge de 367 millions de dollars au troisième trimestre de 2018, dont une tranche de 176 millions de dollars a été comptabilisée au titre des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et une tranche de 191 millions de dollars, au titre de l'impôt sur le résultat. Loblaw est d'avis que cette provision suffira pour couvrir le passif qui surviendra ultimement si l'appel ne donne pas les résultats escomptés.

Au troisième trimestre de 2018, Loblaw a versé un montant en trésorerie de 235 millions de dollars aux fins du paiement de l'impôt et des intérêts à payer par suite de la décision de la Cour de l'impôt.

Transfert de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix par Loblaw Le 1^{er} novembre 2018, la société et Loblaw ont procédé à une réorganisation aux termes de laquelle Loblaw a transféré à la société sa participation véritable d'environ 61,6 % dans Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix à la société en franchise d'impôt pour Loblaw et ses actionnaires canadiens. Dans le cadre de la réorganisation, les actionnaires de Loblaw autres que la société et ses filiales (les « actionnaires minoritaires de Loblaw ») ont reçu 0,135 d'une action ordinaire de la société pour chaque action ordinaire de Loblaw détenue, ce qui correspondait à la valeur de marché de leur participation proportionnelle dans Propriétés de Choix à la date de l'annonce du transfert, et la société a reçu la participation véritable d'environ 61,6 % de Loblaw dans Propriétés de Choix. Par suite de cette réorganisation, Loblaw ne détient plus de participation dans Propriétés de Choix.

Dans le cadre de la réorganisation, la société a émis environ 26,6 millions d'actions ordinaires en faveur des actionnaires minoritaires de Loblaw. Propriétés de Choix est devenue un secteur d'exploitation à présenter de la société à l'issue de la réorganisation.

Immédiatement après la réorganisation, la société détenait directement une participation véritable d'environ 65,4 % dans Propriétés de Choix (ce qui comprend la participation d'environ 3,8 % détenue directement par la société dans Propriétés de Choix avant la réorganisation) et la société demeure sous le contrôle de M. W. Galen Weston, qui, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'entités qu'il contrôle, détenait environ 52,7 % des actions ordinaires en circulation de la société.

Au troisième trimestre de 2018, la société a comptabilisé des coûts de transaction et autres coûts connexes de 10 millions de dollars.

PERSPECTIVES²⁾

Pour l'exercice 2018 en entier, Weston Foods prévoit ce qui suit :

- le chiffre d'affaires sera semblable à celui de la première moitié de 2018, comparativement à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires devrait subir l'incidence défavorable de la baisse des volumes découlant notamment de la diminution des ventes réalisées auprès de clients importants et de la rationalisation des produits;
- si l'on ne tient pas compte des profits nets liés à la cession-bail d'immeubles, le montant ajusté du BAIIA¹⁾ sera semblable à celui inscrit pour la première moitié de 2018, comparativement à l'exercice précédent. Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ subira l'incidence des tendances des ventes dont il est question ci-dessus, des facteurs défavorables découlant de l'augmentation du coût des intrants et des coûts de distribution dans un contexte inflationniste et des hausses du salaire minimum, incidence qui sera en partie contrebalancée par les améliorations découlant du programme de transformation et les gains de productivité;
- des dépenses d'investissement d'environ 215 millions de dollars, en baisse comparativement au montant de 230 millions de dollars qui avait été annoncé;
- l'amortissement augmentera par rapport à l'exercice précédent.

Loblaw se concentre sur son cadre stratégique, qui consiste à avoir la meilleure offre dans les domaines des produits d'alimentation et des produits de santé et de beauté grâce à sa connaissance clients approfondie et fondée sur des données ainsi qu'à son degré d'excellence élevé au chapitre des processus et de l'efficacité. Ce cadre repose sur le plan financier de Loblaw axé sur le maintien d'affaires stables. Cette stratégie vise un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et une marge brute stable, la création d'efficacités afin de générer un levier d'exploitation, des investissements pour l'avenir et le remboursement de capital aux actionnaires.

Les facteurs défavorables découlant des hausses du salaire minimum et de la réforme du réseau de la santé continueront d'influer sur la performance financière de Loblaw en 2018. La première moitié de l'exercice a été caractérisée par des coûts supplémentaires et par un marché du détail hautement concurrentiel. À la deuxième moitié de l'exercice, Loblaw subit une pression accrue sur les coûts, y compris du fait de la surtaxe nouvellement imposée sur certaines importations américaines. La direction continue de s'efforcer à surmonter ces obstacles additionnels.

Sur une base comparative d'un exercice complet à l'autre, après normalisation pour tenir compte de la cession des activités de postes d'essence de Loblaw, de l'incidence de l'acquisition de CREIT et du transfert de Propriétés de Choix au quatrième trimestre, Loblaw prévoit ce qui suit en 2018 :

- la réalisation d'un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et d'une marge brute stable pour son secteur Vente au détail dans un marché hautement concurrentiel;
- l'inscription d'un montant ajusté du bénéfice net¹⁾ essentiellement inchangé et la réalisation d'une croissance positive du montant ajusté du bénéfice par action¹⁾ grâce à notre régime de rachat d'actions;
- l'affectation d'environ 1,3 milliard de dollars au titre des dépenses d'investissement, dont 1,0 milliard de dollars pour son secteur Vente au détail;
- le remboursement de capital aux actionnaires au moyen de l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles¹⁾ au rachat d'actions.

En 2018, la société prévoit que le montant ajusté du bénéfice net¹⁾ sera inférieur à celui de l'exercice précédent en raison des résultats de Weston Foods et de Loblaw dont il est question ci-dessus.

DÉCLARATION DE DIVIDENDES TRIMESTRIELS

Après la clôture du troisième trimestre de 2018, le conseil d'administration de la société a déclaré des dividendes trimestriels sur les actions ordinaires, les actions privilégiées de série I, les actions privilégiées de série III, les actions privilégiées de série IV et les actions privilégiées de série V de GWL, qui sont payables comme suit :

Actions ordinaires	0,515 \$ par action payable le 1 ^{er} janvier 2019 aux actionnaires inscrits le 15 décembre 2018
Actions privilégiées, série I	0,3625 \$ par action payable le 15 décembre 2018 aux actionnaires inscrits le 30 novembre 2018
Actions privilégiées, série III	0,3250 \$ par action payable le 1 ^{er} janvier 2019 aux actionnaires inscrits le 15 décembre 2018
Actions privilégiées, série IV	0,3250 \$ par action payable le 1 ^{er} janvier 2019 aux actionnaires inscrits le 15 décembre 2018
Actions privilégiées, série V	0,296875 \$ par action payable le 1 ^{er} janvier 2019 aux actionnaires inscrits le 15 décembre 2018

Après la clôture du troisième trimestre de 2018, le conseil d'administration de la société a augmenté de 0,025 \$ le dividende par action ordinaire trimestriel, qui est passé à 0,515 \$, en raison de la réalisation de la réorganisation.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La société utilise les mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : le montant ajusté du BAIIA, le montant ajusté de la marge du BAIIA, le montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire. En plus de ces éléments, la direction a recours aux mesures suivantes pour calculer le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire : le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, le montant ajusté de l'impôt sur le résultat et le montant ajusté du taux d'impôt. Elle estime que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance financière, pour les raisons indiquées ci-dessous.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. À l'occasion, la société peut exclure d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Pour un complément d'information sur la nature des éléments exclus du calcul de toutes les mesures financières non conformes aux PCGR présentées ci-dessous, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport du troisième trimestre de 2018 aux actionnaires de la société.

Montant ajusté du BAIIA La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de ses activités courantes et à prendre des décisions à cet égard, ainsi qu'à évaluer sa capacité de générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars)	16 semaines closes les				7 oct. 2017 ³⁾			
	6 oct. 2018				Chiffres consolidés			
	Weston Foods	Loblaw	Autres	Chiffres consolidés	Weston Foods	Loblaw	Autres	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société				65 \$				434 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :								
Participations ne donnant pas le contrôle				65				470
Impôt sur le résultat				347				237
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières				327				103
Résultat d'exploitation	16 \$	795 \$	(7) \$	804 \$	36 \$	1 234 \$	(26) \$	1 244 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :								
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	— \$	161 \$	— \$	161 \$	— \$	161 \$	— \$	161 \$
Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes	—	10	—	10	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	34	—	34	—	—	—	—
Transfert de Propriétés de Choix par Loblaw	4	6	—	10	—	—	—	—
Programme de carte Loblaw	—	(4)	—	(4)	—	—	—	—
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	—	—	—	—	2	5	—	7
Charges de restructuration et autres charges connexes	12	5	—	17	1	—	—	1
Ajustement de la juste valeur des dérivés	1	—	—	1	8	20	—	28
Profit tiré de la vente de droits relatifs à la propriété du dessus	—	(13)	—	(13)	—	—	—	—
Réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président	—	—	—	—	—	(7)	—	(7)
Profit sur la cession des activités de postes d'essence	—	—	—	—	—	(501)	—	(501)
Conversion des monnaies étrangères ⁱ⁾	—	—	7	7	—	—	26	26
Éléments d'ajustement	17 \$	199 \$	7 \$	223 \$	11 \$	(322) \$	26 \$	(285) \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	33 \$	994 \$	— \$	1 027 \$	47 \$	912 \$	— \$	959 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite de l'incidence des ajustements dont il est question ci-dessus ⁱⁱ⁾	39	325	—	364	33	315	—	348
Montant ajusté du BAIIA	72 \$	1 319 \$	— \$	1 391 \$	80 \$	1 227 \$	— \$	1 307 \$

- i) Reflète l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur une partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme libellés en dollars américains détenus par des établissements à l'étranger.
- ii) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'un amortissement de 161 millions de dollars (161 millions de dollars en 2017) comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ni d'amortissements accélérés de 5 millions de dollars (néant en 2017) comptabilisés par Weston Foods au titre des charges de restructuration et autres charges connexes.

40 semaines closes les								
(non audité) (en millions de dollars)	6 oct. 2018				7 oct. 2017 ³⁾			
	Weston Foods	Loblaw	Autres	Chiffres consolidés	Weston Foods	Loblaw	Autres	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société				293 \$				722 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :								
Participations ne donnant pas le contrôle				293				789
Impôt sur le résultat				579				478
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières				730				408
Résultat d'exploitation	47 \$	1 832 \$	16 \$	1 895 \$	83 \$	2 352 \$	(38) \$	2 397 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :								
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	— \$	401 \$	— \$	401 \$	— \$	403 \$	— \$	403 \$
Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes	—	130	—	130	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	44	—	44	—	—	—	—
Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks	—	19	—	19	—	—	—	—
Transfert de Propriétés de Choix par Loblaw	4	6	—	10	—	—	—	—
Programme de carte Loblaw	—	4	—	4	—	—	—	—
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	—	1	—	1	2	12	—	14
Charges de restructuration et autres charges connexes	29	(1)	—	28	15	—	—	15
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(9)	(11)	—	(20)	17	25	—	42
Profit tiré de la vente de droits relatifs à la propriété du dessus	—	(13)	—	(13)	—	—	—	—
Réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président	—	(20)	—	(20)	—	(7)	—	(7)
Perte liée aux stocks, déduction faite des reprises	(1)	—	—	(1)	(4)	—	—	(4)
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	—	—	—	—	—	—	3	3
Profit sur la cession des activités de postes d'essence	—	—	—	—	—	(501)	—	(501)
Conversion des monnaies étrangères ¹⁾	—	—	(16)	(16)	—	—	35	35
Éléments d'ajustement	23 \$	560 \$	(16) \$	567 \$	30 \$	(68) \$	38 \$	— \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	70 \$	2 392 \$	— \$	2 462 \$	113 \$	2 284 \$	— \$	2 397 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite de l'incidence des ajustements dont il est question ci-dessus ⁱⁱ⁾	94	826	—	920	82	793	—	875
Montant ajusté du BAIIA	164 \$	3 218 \$	— \$	3 382 \$	195 \$	3 077 \$	— \$	3 272 \$

- i) Reflète l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur une partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme libellés en dollars américains détenus par des établissements à l'étranger.
- ii) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'un amortissement de 401 millions de dollars (403 millions de dollars en 2017) comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ni d'amortissements accélérés de 9 millions de dollars (néant en 2017) comptabilisés par Weston Foods au titre des charges de restructuration et autres charges connexes.

Les nouveaux éléments suivants ont influé sur le résultat d'exploitation du troisième trimestre de 2018 :

Transfert de Propriétés de Choix par Loblaw Au troisième trimestre de 2018, la société et Loblaw ont comptabilisé des coûts de transaction et autres coûts connexes liés à la réorganisation de la société aux termes de laquelle Loblaw a transféré à la société la totalité de sa participation dans Propriétés de Choix.

Profit tiré de la vente de droits relatifs à la propriété du dessus Au troisième trimestre de 2018, une coentreprise détenue par Propriétés de Choix a réalisé la vente de droits relatifs à la propriété du dessus visant l'un de ses immeubles. Loblaw a comptabilisé un profit de 13 millions de dollars lié à cette vente au troisième trimestre.

Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation des coûts de financement nets courants.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières établies conformément aux PCGR et présentées pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017	6 oct. 2018	7 oct. 2017
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	327 \$	103 \$	730 \$	408 \$
Ajouter : Charge liée à Glenhuron Bank Limited comptabilisée par Loblaw	(176)	—	(176)	—
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	55	22	(44)	(1)
Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw	25	34	44	15
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	231 \$	159 \$	554 \$	422 \$

Charge liée à Glenhuron Bank Limited comptabilisée par Loblaw Au troisième trimestre de 2018, Loblaw a comptabilisé une charge de 367 millions de dollars liée à la décision rendue par la Cour de l'impôt au sujet de Glenhuron. De cette charge, une tranche de 176 millions de dollars a été comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et une tranche de 191 millions de dollars, dans l'impôt sur le résultat.

Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt La société considère le montant ajusté du taux d'impôt s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt et du taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017 ³⁾	6 oct. 2018	7 oct. 2017 ³⁾
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	1 027 \$	959 \$	2 462 \$	2 397 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	231	159	554	422
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	796 \$	800 \$	1 908 \$	1 975 \$
Impôt sur le résultat	347 \$	237 \$	579 \$	478 \$
Ajouter : Incidence fiscale des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	47	(23)	114	55
Charge liée à Glenhuron Bank Limited comptabilisée par Loblaw	(191)	—	(191)	—
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	203 \$	214 \$	502 \$	533 \$
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	72,7 %	20,8 %	49,7 %	24,0 %
Montant ajusté du taux d'impôt s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt	25,5 %	26,8 %	26,3 %	27,0 %

- i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté ci-dessus.
- ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Charge liée à Glenhuron Bank Limited comptabilisée par Loblaw Au troisième trimestre de 2018, Loblaw a comptabilisé une charge de 367 millions de dollars liée à la décision rendue par la Cour de l'impôt au sujet de Glenhuron, comme il est mentionné ci-dessus.

Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017 ³⁾	6 oct. 2018	7 oct. 2017 ³⁾
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	65 \$	434 \$	293 \$	722 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(14)	(14)	(34)	(34)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	51 \$	420 \$	259 \$	688 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable aux instruments dilutifs de Loblaw	—	(3)	(2)	(6)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	51 \$	417 \$	257 \$	682 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	65 \$	434 \$	293 \$	722 \$
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	237	(143)	417	(11)
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	302 \$	291 \$	710 \$	711 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(14)	(14)	(34)	(34)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	288 \$	277 \$	676 \$	677 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable aux instruments dilutifs de Loblaw	—	(3)	(2)	(6)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	288 \$	274 \$	674 \$	671 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) ¹⁾	128,1	128,3	128,1	128,3

i) Comprend l'incidence des instruments dilutifs aux fins du calcul du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire établis conformément aux PCGR et présentés pour les périodes closes aux dates indiquées.

16 semaines closes les				
	6 oct. 2018		7 oct. 2017 ³⁾	
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire
(en dollars, sauf indication contraire)				
Montant présenté	51 \$	0,40 \$	420 \$	3,25 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants ⁱ⁾ :				
Charge liée à Glenhuron Bank Limited comptabilisée par Loblaw	184 \$	1,44 \$	— \$	— \$
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	61	0,47	56	0,44
Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes	4	0,03	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	15	0,12	—	—
Transfert de Propriétés de Choix par Loblaw	7	0,05	—	—
Programme de carte Loblaw	(2)	(0,02)	—	—
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	—	—	3	0,03
Charges de restructuration et autres charges connexes	10	0,09	1	0,01
Ajustement de la juste valeur des dérivés	—	—	13	0,09
Profit tiré de la vente de droits liés à la propriété du dessus	(6)	(0,05)	—	—
Réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président	—	—	(2)	(0,02)
Profit sur la cession des activités de postes d'essence	—	—	(207)	(1,61)
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(24)	(0,19)	(4)	(0,03)
Ajustements de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw	(18)	(0,14)	(25)	(0,19)
Conversion des monnaies étrangères	6	0,05	22	0,17
Éléments d'ajustement	237 \$	1,85 \$	(143) \$	(1,11) \$
Montant ajusté	288 \$	2,25 \$	277 \$	2,14 \$

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.

40 semaines closes les

	6 oct. 2018		7 oct. 2017 ³⁾	
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire
(en dollars, sauf indication contraire)				
Montant présenté	259 \$	2,01 \$	688 \$	5,32 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants ⁱ⁾ :				
Charge liée à Glenhuron Bank Limited comptabilisée par Loblaw	184 \$	1,44 \$	— \$	— \$
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	147	1,15	140	1,09
Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes	59	0,45	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	19	0,15	—	—
Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks	7	0,05	—	—
Transfert de Propriétés de Choix par Loblaw	7	0,05	—	—
Programme de carte Loblaw	1	0,01	—	—
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	1	0,01	5	0,04
Charges de restructuration et autres charges connexes	21	0,17	11	0,09
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(11)	(0,08)	22	0,17
Profit tiré de la vente de droits liés à la propriété du dessus	(6)	(0,05)	—	—
Réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président	(7)	(0,05)	(2)	(0,02)
Perte liée aux stocks, déduction faite des reprises	(1)	(0,01)	(2)	(0,02)
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	—	—	3	0,02
Profit sur la cession des activités de postes d'essence	—	—	(207)	(1,61)
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	42	0,32	—	—
Ajustements de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw	(32)	(0,25)	(11)	(0,09)
Conversion des monnaies étrangères	(14)	(0,11)	30	0,24
Éléments d'ajustement	417 \$	3,25 \$	(11) \$	(0,09) \$
Montant ajusté	676 \$	5,26 \$	677 \$	5,23 \$

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont les augmentations du salaire minimum et la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues et l'état et l'incidence des déploiements des TI. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, aux rubriques « Autres questions liées à l'entreprise consolidée », « Autres questions liées à Loblaw » et « Perspectives » du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « maintenir », « réaliser », « accroître », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les attentes de la société quant à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière pour 2018 s'appuient sur certaines hypothèses, notamment en ce qui a trait à l'augmentation du chiffre d'affaires et du volume des ventes, aux économies de coûts prévues et à l'efficacité sur le plan de l'exploitation, aux bénéfices associés aux initiatives stratégiques, aux augmentations prévues du salaire minimum et à l'incidence de la réforme du réseau de la santé. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique « Risques d'entreprise et gestion des risques » du rapport de gestion inclus dans le Rapport annuel 2017 de la société et dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la diminution des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité d'assurer la gestion efficace du programme de fidélisation de Loblaw;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société de soutenir les besoins de celle-ci ou l'occurrence d'atteintes à la sécurité de renseignements internes ou externes, d'attaques par déni de service, de virus, de vers informatiques ou d'autres atteintes connues ou inconnues à la cybersécurité ou à la protection des données;
- l'incapacité de mettre en œuvre l'initiative de commerce électronique de Loblaw ou d'adapter son modèle économique à l'évolution du marché de la vente au détail résultant des progrès numériques;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les nouveaux systèmes de TI de la société;
- l'incapacité de s'adapter efficacement aux tendances de consommation ou à une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société, y compris les augmentations du salaire minimum;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments et des médicaments;

- l’incapacité de réaliser les avantages prévus, dont la croissance des produits, les économies de coûts ou les efficiences sur le plan de l’exploitation, devant découler des investissements de la société dans d’importantes initiatives qui appuient ses priorités stratégiques, y compris l’incapacité pour la société de réaliser les avantages prévus du transfert de la participation de Loblaw dans Propriétés de Choix;
- les dénouements défavorables d’actions en justice et de démarches réglementaires et d’autres procédures connexes;
- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d’approvisionnement de la société et aux gammes de vêtements de Loblaw, de même que leur fidélisation, y compris les problèmes avec des fournisseurs, tant sur les marchés bien établis que sur les marchés en développement;
- l’incapacité d’obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives;
- l’incapacité de la société de gérer les stocks de manière à réduire au minimum l’incidence des problèmes liés aux stocks désuets ou excédentaires et de contrôler les pertes;
- l’évolution de la conjoncture économique, notamment une récession économique ou des fluctuations des taux d’inflation ou de déflation et des taux d’emploi et d’endettement des ménages, l’incertitude politique, les différends tarifaires, lesquels peuvent inclure l’imposition de nouvelles surtaxes, et les fluctuations des taux d’intérêt, des cours de change ou des cours des dérivés ainsi que des marchandises;
- l’incapacité de la société d’élaborer et d’exécuter sa stratégie avec efficacité;
- l’incapacité de la société d’anticiper et de cerner les tendances et les préférences des consommateurs et du marché de la vente au détail, et de s’y adapter.

Cette liste des facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n’est pas exhaustive. D’autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu’elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l’occasion, auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, y compris, mais sans s’y limiter, à la rubrique « Risques d’exploitation et financiers et gestion des risques » de la notice annuelle de la société pour l’exercice clos le 31 décembre 2017. Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent communiqué de presse. Sauf dans la mesure où la loi l’exige, la société ne s’engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d’événements futurs ou autrement.

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018 AUX ACTIONNAIRES

Le Rapport annuel 2017 de la société et le rapport du troisième trimestre de 2018 aux actionnaires de la société sont disponibles sous l'onglet « Centre des investisseurs » du site Web de la société, à www.weston.ca, ont été déposés sur SEDAR et sont disponibles à www.sedar.com.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à M. Geoffrey H. Wilson, Vice-président principal, Relations avec les investisseurs, veille stratégique et communications, au siège social national de la société ou par courriel à investor@weston.ca.

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire de SEDAR. Le présent communiqué de presse comprend les principales informations financières sur Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte dont les actions sont négociées à la Bourse de Toronto. Pour un complément d'information sur Loblaw, les lecteurs sont invités à consulter également les documents déposés à l'occasion par Loblaw sur SEDAR. Ces documents sont également disponibles sur le site Web de Loblaw, à www.loblaw.ca.

TÉLÉCONFÉRENCE ET WEBÉMISSION DU TROISIÈME TRIMESTRE

George Weston limitée tiendra une téléconférence et une webémission le mardi 20 novembre 2018 à 9 h (HE). Pour accéder à la téléconférence, prière de composer le 647-427-7450 ou le 1-888-231-8191. La rediffusion sera disponible deux heures après la téléconférence au 416-849-0833 ou au 1-855-859-2056, code d'accès 3189069#. Pour accéder à la webémission, veuillez cliquer sur l'onglet « Centre des investisseurs » du site www.weston.ca. Préinscription possible.

This report is available in English.

Notes de fin de document

- 1) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR », à la page 11 du présent communiqué de presse.
 - 2) Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs. Voir la rubrique « Énoncés prospectifs » à la page 19 du présent communiqué de presse pour une analyse des principaux facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et des projections formulées aux présentes et pour connaître les principaux facteurs, estimations, opinions et hypothèses pris en compte pour présenter les conclusions, prévisions et projections formulées aux présentes. Le présent communiqué de presse doit être lu en parallèle avec les documents que GWL dépose, à l'occasion, auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières et qui peuvent être consultés à www.weston.ca et à www.sedar.com.
 - 3) Certains chiffres ont été retraités par suite de la mise en œuvre de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Voir la note 2 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du troisième trimestre de 2018 de la société.
-